

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Utilisations industrielles : Encre pour impression à jet d'encre

Utilisations déconseillées

Utilisation par les consommateurs (ménages privés), , car les mesures techniques et les équipements de protection individuelle nécessaires ne sont pas à la disposition des ménages privés.

Traitement par pulvérisation, car cette utilisation n'est pas considérée comme sûre pour certains ingrédients

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Pour la France : + 33 (0)1 45 42 59 59, disponible 24/7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1A	H317
Repr. 2	H361fd
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 2	H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261.9	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	5-méthyl-3-vinyl-1,3-oxazolidin-2-one; 2-Phénoxy acrylate d'éthyle; 3,3,5-Triméthylcyclohexyl acrylate; Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine; Diacrylate d'hexaméthylène; Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid; Phenol, ethoxylated, esters with acrylic acid
----------	---

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

*
*
*

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

No. CAS	48145-04-6
No. EINECS	256-360-6
Numéro d'enregistrement	01-2119980532-35

Concentration	>=	25	<	50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					

Version: 4 / FR

Date de révision: 28.04.2023

Numéro de la matière: 36860097428

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 29.04.23

Skin Sens. 1A	H317
Aquatic Chronic 2	H411
Repr. 2	H361d

5-methyl-3-vinyl-1,3-oxazolidin-2-one

No. CAS 3395-98-0
 No. EINECS 809-852-5
 Numéro d'enregistrement 01-2120734125-63

Concentration >= 10 < 20 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335

cATpE orale 500 mg/kg

3,3,5-Trimethylcyclohexyl acrylate

No. CAS 86178-38-3
 No. EINECS 289-200-9
 Numéro d'enregistrement 01-2120747316-53

Concentration >= 10 < 20 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 2	H411
Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1B	H317

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

No. CAS 75980-60-8
 No. EINECS 278-355-8
 Numéro d'enregistrement 01-2119972295-29

Concentration >= 3 < 10 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 2	H361f
Skin Sens. 1B	H317
Aquatic Chronic 2	H411

Voie d'exposition: dermale

Diacrylate d'hexaméthylène

No. CAS 13048-33-4
 No. EINECS 235-921-9
 Numéro d'enregistrement 01-2119484737-22

Concentration >= 1 < 2,5 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411
Aquatic Acute 1	H400

Urethane acrylate oligomer

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Numéro de la matière: 36860097428

Version: 4 / FR
remplace la version: 3 / FR

Date de révision: 28.04.2023
Date d'impression 29.04.23

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Eye Irrit. 2		H319	
		Skin Irrit. 2		H315	

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

No. CAS 52408-84-1
No. EINECS 500-114-5
Numéro d'enregistrement 01-2119487948-12

Concentration	>=	0,1	<	1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Eye Irrit. 2		H319	
		Skin Sens. 1		H317	

Phenol, ethoxylated, esters with acrylic acid

No. CAS 56641-05-5
No. EINECS 500-133-9
Numéro d'enregistrement 01-2120752382-57

Concentration	<	0,1	%		
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Skin Sens. 1A		H317	
		Repr. 2		H361d	
		Aquatic Chronic 2		H411	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas de contact accidentel avec la peau, éviter l'exposition au soleil ou à toute autre sources d'UV, qui pourrait augmenter la sensibilité cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Protéger les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle en cas de contact possible avec le produit (voir section 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

The most important known symptoms and effects are described in the labelling (see section 2) and/or in

section 11. Further symptoms are possible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, nuage de CO₂, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO); une épaisse fumée noire; Oxyde d'azote (NO_x); L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Veuillez porter des vêtements garantissant une protection complète contre les produits chimiques. Les vêtements des pompiers doivent être conformes à la norme européenne EN469.

Autres données

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Tenir à l'écart des sources d'ignition. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter d'inhaler les vapeurs. Pour les secouristes: Porter une protection individuelle. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection: voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Le contact avec les yeux et la peau constitue le principal risque. Les personnes qui ont des antécédents

de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage lors de l'application de la préparation. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Ne pas fumer

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité	B (matières combustibles liquides)
Classe de température	T2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker conformément à la réglementation en vigueur)

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 15 et 30 °C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Si les conditions de stockage ne sont pas respectées, la durée de conservation minimale n'est plus garantie. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Conserver dans l'emballage d'origine. Éviter une température de stockage supérieure à 60°C et une exposition directe au soleil (réactions exothermiques possibles).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encre pour impression à jet d'encre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	12	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	77	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR Date de révision: 28.04.2023
 Numéro de la matière: 36860097428 remplace la version: 3 / FR Date d'impression 29.04.23

mode d'effet Effet systémique
 Concentration 3,5 mg/kg/d

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. utilisation industrielle
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 2,1 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. utilisation industrielle
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 7,4 mg/m³

Phenol, ethoxylated, esters with acrylic acid

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 12 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet local
 Concentration 97 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 3,5 mg/kg/d

5-methyl-3-vinyl-1,3-oxazolidin-2-one

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 4,4 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 0,6 mg/kg/d

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR

Date de révision: 28.04.2023

Numéro de la matière: 36860097428

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 29.04.23

Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 1 mg/kg

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 3,5 mg/m³

Diacrylate d'hexaméthylène

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition orale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 2,1 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 1,66 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 7,2 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition dermale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 2,77 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 24,5 mg/m³

3,3,5-Triméthylcyclohexyl acrylate

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Ouvrier
 Durée d'exposition Long terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 16,45 mg/kg

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Numéro de la matière: 36860097428

Version: 4 / FR
remplace la version: 3 / FR

Date de révision: 28.04.2023
Date d'impression 29.04.23

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	46,7	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,9	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	16,7	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,67	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,002	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0002	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,006	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,002	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,02	mg/kg

3,3,5-Triméthylcyclohexyl acrylate

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,59	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR
 Date de révision: 28.04.2023
 Numéro de la matière: 36860097428
 remplace la version: 3 / FR
 Date d'impression 29.04.23

Concentration	0,059	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,029	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,003	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,005	mg/kg

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,006	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,001	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,057	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	0,078	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,012	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	10	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,008	mg/kg

Phenol, ethoxylated, esters with acrylic acid

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	2	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,012	mg/l
Valeur type	PNEC	

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR
 Date de révision: 28.04.2023
 Numéro de la matière: 36860097428 remplace la version: 3 / FR
 Date d'impression 29.04.23

Type	Eau salée	
Concentration	0,2	µg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	1,77	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,053	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,005	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,009	mg/kg

5-methyl-3-vinyl-1,3-oxazolidin-2-one

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	0,35	mg/l

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0557	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,00353	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,29	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,000353	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,029	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,0353	mg/l

Diacrylate d'hexaméthylène

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,094	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,493	mg/kg

Version: 4 / FR
 Numéro de la matière: 36860097428

remplace la version: 3 / FR

Date de révision: 28.04.2023
 Date d'impression 29.04.23

Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,007		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,001		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	2,7		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment marin		
Concentration	0,049		mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Avant les pauses et après la journée de travail, veuillez vous laver les mains et/ou le visage. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. Avant réutilisation, les vêtements de travail souillés doivent être nettoyés. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note

En cas de formation d'éclaboussures ou de brouillard fin, il faut porter un appareil de protection respiratoire adapté à cet usage et homologué selon la norme EN 140. La sélection de tout équipement de protection respiratoire doit garantir qu'il est adéquat pour réduire l'exposition pour protéger la santé du travailleur et est adapté à celui qui le porte, à la tâche et à l'environnement, en tenant compte des caractéristiques faciales de celui qui le porte.

Protection des mains

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

Utiliser des gants testés selon EN 374.

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser

Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>	0,56	mm
Temps de pénétration	>	30	min

Les gants en PVC ou en caoutchouc ne sont pas recommandés.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des protections oculaires testées selon EN 166 conçues pour protéger contre les projections de liquides.

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements de protection. Des blouses en coton ou en coton/synthétiques sont acceptables.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière liquide
Couleur jaune
Odeur odeur de monomères acryliques

Point de fusion

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Point de congélation

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Substance de référence 3,3,5-Triméthylcyclohexyl acrylate
 Valeur env. 226,1 °C
 Pression 1,013 hPa
 Source Données de la littérature

inflammabilité

Inflammable.

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur > 100 °C
 méthode ASTM D 6450 (CCCFP)

Température d'inflammabilité

Valeur env. 365 °C
 Source Données de la littérature

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

valeur pH

Remarque Non applicable
 Remarque La substance/le mélange est insoluble (dans l'eau)

Viscosité**cinématique**

Valeur < 10 mm²/s
 température 40 °C
 méthode Dérivé de la viscosité dynamique

solubilité(s)

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Pression de vapeur

Valeur < 0,1 hPa
 température 20 °C

Version: 4 / FR
 Numéro de la matière: 36860097428

remplace la version: 3 / FR

Date de révision: 28.04.2023
 Date d'impression 29.04.23

méthode calculée

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,076 g/cm³
 température 20 °C
 méthode DIN EN ISO 2811

Densité de vapeur relative

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Caractéristiques des particules

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

9.2. Autres informations

Autres données

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés importants pour la sécurité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Cette préparation contient des produits qui sont instables dans les conditions suivantes: exposition à la température (°C), résistance aux UV.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des initiateurs de radicaux libres, des agents oxydants, des métaux alcalins ou réactifs. Il peut se produire des réactions de polymérisation exothermique.

10.4. Conditions à éviter

Les contacts non intentionnels doivent être évités. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Initiateurs de radicaux libres, Peroxydes, substances fortement alcalines, métaux réactifs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange). Pas de décomposition en cas d'utilisation ou d'utilisation conforme (voir section 1).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE > 2.000 mg/kg
 méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Espèces rat
 DL50 > 5000 mg/kg
 méthode OCDE 401

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant
Remarque Les critères de classification sont remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Diacrylate d'hexaméthylène**

Espèces lapin
évaluation irritant
méthode OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif
Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid**

évaluation fortement irritant

Diacrylate d'hexaméthylène

Espèces lapin
évaluation irritant
méthode OCDE 405

sensibilisation

évaluation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarque Les critères de classification sont remplis.

Sensibilisation (Composants)**Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid**

Voie d'exposition dermale
Espèces cobaye
évaluation sensibilisant
méthode OCDE 406

Diacrylate d'hexaméthylène

Espèces cobaye
évaluation sensibilisant
méthode OCDE 406

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

évaluation Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Remarque Les critères de classification sont remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque Les critères de classification sont remplis.
évaluation Peut irriter les voies respiratoires.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux. Les composés acryliques de la préparation ont des effets irritants. Des contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses peuvent provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeur, cloques, dermatose, etc.. Des cas de réaction par allergies cutanées ont été observées. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. L'inhalation des vapeurs ou aérosols peut causer une irritation des voies respiratoires. L'ingestion peut causer des nausées, un évanouissement et des atteintes du système nerveux central.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé pour ses propriétés écotoxicologiques identifiées. voir détails aux sections 2 et 3.

Toxicité pour les poissons (Composants)**2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

CL 50	10		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
méthode	OCDE 203		

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

Espèces	Poisson zèbre (<i>Brachydanio rerio</i>)		
CL 50	< 10		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Diacrylate d'hexaméthylène

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)		
CE50	1,6	à 10	mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	1,21		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Espèces	Daphnia magna		
CE 10	> 0,1		mg/l
Durée d'exposition	21	Days	
méthode	OECD 211		

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

Espèces	Daphnia magna		
CE50	< 10		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Diacrylate d'hexaméthylène

Espèces	Daphnia magna		
CE50	2,6		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)**2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

Espèces	Desmodesmus		
	4,4		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	ISO 8692		

2-Phénoxy acrylate d'éthyle

Espèces	Desmodesmus		
CE 10	0,71		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Oxyde de 2,4,6-triméthylbenzoyldiphénylphosphine

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	< 10		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Diacrylate d'hexaméthylène

Espèces	Desmodesmus		
CE50	1,5		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Diacrylate d'hexaméthylène

Espèces	Desmodesmus		
NOEC	0,5		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

Espèces	boue activée		
CE50	177		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

N'est disponible

Biodégradabilité (Composants)**2-Phénoxy acrylate d'éthyle**

Valeur	22,3		%
Durée de l'essai	28	Days	
méthode	OECD 301 D		

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**



Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les récipients vides doivent faire l'objet d'une classification conforme à l'ordonnance sur l'inventaire des déchets en vigueur.

Lorsque cette préparation est réduite à l'état de déchet, sa classification selon le catalogue européen des déchets est

Code de déchets CEE 08 03 12* déchets d'encre contenant des substances dangereuses

Si la préparation est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer.

Pour plus d'informations, contacter les autorités locales.

Emballages contaminés

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en matière de déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Version: 4 / FR

Date de révision: 28.04.2023

Numéro de la matière: 36860097428

remplace la version: 3 / FR

Date d'impression 29.04.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (3,3,5-Triméthylcyclohexyl acrylate, Diacrylate d'hexaméthylène)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (3,3,5-Triméthylcyclohexyl acrylate, Hexaméthylène diacrylate)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (3,3,5-Triméthylcyclohexyl acrylate, Hexaméthylène diacrylate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque	This product can be transported without the Environmentally Hazardous Substance / Marine Pollutant mark, if packaged in accordance with ADR / IMDG SP375 resp. and transported in sizes of <=5L or <=5Kg.	Le produit peut être transporté conformément aux dispositions du Code IMDG, paragraphe 2.10.2.7 s'il est emballé en quantités limitées ne dépassant pas les 5 l / 5 kg .	Le produit n'est pas concerné par les autres dispositions des réglementations IATA si la quantité à envoyer est limitée à 5 l / 5 kg (Disposition particulière A197)
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	-		

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie	9.II	Substances dangereuses	200.000	kg	500.000	kg
-----------	------	------------------------	---------	----	---------	----

pour l'environnement

COV

COV (CE)	0	%	
COV (CE)		0,1	g/l

Autres réglementations

Le produit est conforme aux exigences du règlement 2019/1021 sur les polluants organiques persistants.
Le produit répond aux exigences du règlement 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit n'est pas soumis au règlement 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes

réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

DUPLI DATA
■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ NUMÉRIQUEMENT VOTRE
www.dupli-data.fr